

## **Traité Kiddouchine**

## Michna 8 - Chapitre 3

ג,ח קידשתי את בתי קטנה, קידשתיה וגירשתיה כשהיא קטנה, והרי היא קטנה--נאמן. קידשתיה וגירשתיה כשהיא קטנה והרי היא גדולה--אינו נאמן. נשבית ופדיתיה--בין שהיא קטנה בין שהיא גדולה, אינו נאמן. מי שאמר בשעת מיתתו, יש לי בנים--נאמן; יש לי אחים, אינו נאמן. המקדש את בתו סתם, אין הבוגרת בכלל.

Si quelqu'un dit : « J'ai consacré ma fille » ou « j'ai consacré ma fille et j'ai reçu l'acte de divorce pour elle dans sa minorité » si maintenant, elle est encore mineure, il est cru. S'il dit : J'ai consacré ma fille et j'ai reçu l'acte de divorce pour elle dans sa minorité », si maintenant elle est majeure, il n'est pas cru. S'il dit : « Elle était captive et je l'ai rachetée », qu'elle soit maintenant mineure ou majeure, il n'est pas cru. Celui qui a dit au moment de sa mort : « J'ai des fils », il n'est pas cru. « J'ai des frères », il n'est pas cru. Si quelqu'un consacre sa fille sans préciser laquelle, les filles adultes ne sont pas incluses.



## **Questions au Rav Dayan (tome 5)**

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions